La lutte contre le VIH/SIDA au sein de l'Union européenne et dans les pays voisins, 2006-2009

2006/2232(INI) - 21/03/2007

La commission a adopté le rapport d'initiative de Georgs ANDREJEVS (ALDE, LV) en réponse à la communication de la Commission sur la lutte contre le VIH/sida dans l'Union européenne et les pays voisins, 2006-2009. Les députés européens de la commission soutiennent les actions et les initiatives proposées/présentées par la Commission, mais appellent à une meilleure identification des groupes les plus vulnérables dans la société, à des aides plus importantes pour les pays voisins pour lutter contre le VIH, à une nouvelle campagne de communication pour informer les gens sur la manière de prévenir et de lutter contre le VIH/sida et à davantage de subventions pour la recherche et le développement de nouveaux médicaments pour lutter contre la maladie.

La commission a invité la Commission à analyser les dernières données disponibles sur les nouvelles infections par le VIH afin d'identifier les pays et les groupes de population les plus touchés et d'établir une liste détaillée des groupes les plus vulnérables dans chaque communauté afin que la Commission et les Etats membres puissent s'adresser à ces groupes et les toucher de façon efficace et leur apporter des informations sur la manière de se protéger et de protéger leurs partenaires. La Commission est également exhortée à envisager des mesures appropriées afin de toucher les populations migrantes et immigrées dans l'Union européenne, en particulier lorsqu'elles sont issues de pays à fort taux de prévalence, "afin de ralentir le rythme alarmant des nouvelles infections par le VIH au sein de ces groupes".

Afin d'aider les pays voisons à lutter contre le VIH/sida, les députés européens demandent à la Commission d'utiliser tous les instruments disponibles, tels que ceux de la Politique de voisinage et de la Dimension nordique, et d'apporter un appui politique et technique aux pays voisins qui, confrontés à un problème de santé publique, entendent se faire prévaloir des flexibilités figurant dans les accords ADPIC.

Entre autres recommandations, le rapport invite la Commission et les Etats membres à promouvoir des campagnes de communication afin d'informer la population (particulièrement les adolescents et les jeunes) sur la propagation du VIH, les mécanismes de prévention de cette infection, les comportements à risque et les pratiques qui permettent d'empêcher l'infection par le VIH. Afin de contrer la propagation rapide de l'épidémie parmi la population féminine, la Commission est invitée à accorder une attention particulière à la promotion de programmes de santé destinés aux femmes, en matière de sexualité et de procréation, et, avec les Etats membres, d'affecter des fonds à la recherche et au développement de microbicides et de préservatifs féminins qui donnent la possibilité de se protéger contre le VIH/sida. Les députés européens demandent également l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation visant à combattre l'homophobie, la stigmatisation qui frappe toutes les personnes séropositives et la discrimination dont sont victimes les groupes vulnérables et les personnes atteintes du VIH. La Commission est également invitée à promouvoir la mise en œuvre de mesures de prévention et de réduction des effets dommageables, notamment l'utilisation de préservatifs, les traitements de substitution à la drogue, l'accès au dépistage volontaire, la fourniture d'aiguilles et de seringues stériles.

En ce qui concerne la recherche et le financement, le rapport demande à la Commission de faire usage de toutes les possibilités offertes par le Septième programme-cadre pour la recherche et le développement afin de continuer à financer et à identifier d'autres projets prometteurs de recherche sur le VIH et la mise au point de nouveaux médicaments antirétroviraux (ARV), de vaccins et de microbicides novateurs. Les députés européens invitent par ailleurs la Commission à poursuivre son assistance financière et son soutien global aux efforts du Fonds mondial de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Enfin, les députés européens suggèrent la mise en place, au niveau de l'UE, d'un "centre d'échanges" ayant pour vocation de collecter et d'analyser les meilleures pratiques de toutes les institutions et organisations engagées dans la lutte contre le VIH/sida, afin de contribuer à identifier les défauts des initiatives existantes et de formuler de nouvelles stratégies.